

Conditions générales de ventes

réservées aux professionnels : Indépendants, Artisans, Commerçants, T.P.E., Petites entreprises, Sociétés

(En vigueur à partir du 01/09/2022)



Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Biografilm et de son client dit « l'acheteur » dans le cadre de la vente de prestations de services :

- Réalisation de podcasts
- Réalisation de CDs audio
- Réalisation de films pour le web ou le cinéma numérique
- Réalisation films sur DVD et/ou Blu-Ray
- Conseils et Assistance sur la prise de son, l'interview, le cadrage, le montage audio et vidéo, la scénarisation d'une histoire
- Location de kits Podcast (Micro USB, trépied de table, écran anti pop, câble USB, casque audio) avec fourniture d'un logiciel d'enregistrement et de lecture audio

Ces prestations de services et les déplacements occasionnés pour leurs exécutions sont définis dans un contrat (et ses avenants si besoin se fait) reliant les deux parties.

Toute prestation accomplie par l'entreprise Biografilm dans le cadre de ce contrat implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Contrat et avenants

Le contrat décrit dans le détail les nombre et type de prestations retenues par le client et les déplacements nécessaires à leur exécution, il comprend leur chiffrage tarifaire (devis), la date de livraison et toutes clauses particulières retenues pour l'exécution du dit contrat.

Ce contrat est accompagné de deux annexes :

- le « calendrier » qui détaille les dates des tâches à accomplir et des déplacements, les étapes lorsqu'il y en a
- les Conditions Générales de Vente.

Le contrat et les Conditions Générales de Vente sont tirés en double exemplaires et doivent être signé par les deux parties. Chaque partie possédant un exemplaire.

Conditions générales de ventes

réservées aux professionnels : Indépendants, Artisans, Commerçants, T.P.E., Petites entreprises, Sociétés

(En vigueur à partir du 01/09/2022)

En cas de modification substantielle entraînant un changement dans la durée et/ou le type de services et/ou le devis, un avenant est édité en double exemplaires et devra être signé par les deux parties. Cet avenant prendra le pas sur le contrat.

Clause n° 3 : Tarifs

Le tarif des prestations de services vendues et des frais de déplacement sont ceux en vigueur au jour de la signature du contrat.

Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Au regard de la nature de l'entreprise Biografilm, la TVA est non applicable, (*article 293B du CGI*).

L'entreprise Biografilm s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services et déplacements commandés aux prix indiqués lors de la signature du contrat.

A ce jour le tarif horaire pour toutes les prestations de services est de :

- 40 € (quarante euros) pour les indépendants, artisans, commerçants, T.P.E., petites entreprises
- 50 € (cinquante euros) pour les Sociétés

La location du kit Podcast est de 8 € (huit euros) par jour, la durée de location minimum est de 7 jours.

Son utilisation fort simple sera accompagnée d'une vidéo de formation. Un complément de formation, si besoin est pourra se faire par visioconférence sans supplément).

Un chèque de caution de 150 € est demandé à la signature et rendu au retour du matériel, sauf en cas de casse ou de non restitution.

Les tarifs des frais de déplacement sont :

- 20 € de 1 à 20 km parcourus (Aller/retour)
- 0,50 € par kilomètre supplémentaire au-delà des 20 premiers kilomètres (Aller/retour)

Clause n° 3 : Remises

Une remise est accordée dans la location du Kit podcast lorsque celle-ci est mensuelle.

Le tarif mensuel de location est de 150 € quel que soit le nombre de jours dans le mois.

En cas de mois incomplet, la facturation se fera au tarif journalier au prorata temporis.

Conditions générales de ventes

réservées aux professionnels : Indépendants, Artisans, Commerçants, T.P.E., Petites entreprises, Sociétés

(En vigueur à partir du 01/09/2022)

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Concernant le conseil et l'assistance, si ceux-ci sont promulgués à distance, le paiement s'effectue en avance de chaque prestation par carte bancaire ou Paypal.

En présentiel, le paiement s'effectue à la fin de chaque prestation en espèce, par carte bancaire ou chèque.

Il en va de même pour la location du kit Podcast.

Pour toute les autres prestations, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global du devis à la signature du contrat.

- Soit en espèces
- Soit par carte bancaire
- Soit par virement bancaire
- Soit par Paypal
- Soit par chèque

Si le contrat s'étale sur moins d'un mois, le solde sera payé à réception du produit qu'il soit physique ou numérique.

Dans le cas où la durée du contrat s'étale au-delà d'un mois, le solde sera divisé en deux paiements égaux, le premier au milieu de la prestation et le second à la livraison du produit physique ou numérique.

Si la durée du contrat excède un trimestre, le paiement sera morcelé mensuellement au prorata des tâches effectuées. A chaque fin de mois, un tableau de bord sur les tâches et paiements effectués sera transmis au client.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel au jour de la réception, l'acheteur doit verser à l'entreprise Biografilm une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison.

Conditions générales de ventes

réservées aux professionnels : Indépendants, Artisans, Commerçants, T.P.E., Petites entreprises, Sociétés

(En vigueur à partir du 01/09/2022)

Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de L'entreprise Biografilm.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

L'entreprise Biografilm conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison d'un bien physique est effectuée :

- Soit par la remise en mains propres à l'acheteur
- Soit par l'envoi par courrier avec suivi de ce bien physique à l'acheteur

La livraison d'un bien numérique est effectuée :

- Soit par l'envoi par Internet à l'adresse mail indiquée par l'acheteur
- Soit par l'intégration sur une plateforme ou site web indiqué par l'acheteur

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- L'allocation de dommages et intérêts ;
- L'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites

Conditions générales de ventes
réservées aux professionnels : Indépendants, Artisans,
Commerçants, T.P.E., Petites entreprises, Sociétés

(En vigueur à partir du 01/09/2022)

marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de L'entreprise Biografilm ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Vannes.

Fait à

le

Pour Biografilm
Yann Le Saout

Pour le Client